

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

2026-11 NETTOYAGE ET ENTRETIEN DU LINGE

Marché passé en procédure adaptée
en application des dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de réception des offres : 06/06/2026 à 12 heures 30

Mois d'établissement des prix : juin 2026

Visite de site : 20 mai à 9h sur le site de la Chantrerie

SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

SOMMAIRE

Article 1 : IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD CADRE	3
Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION CHOISIE	3
Article 3 : OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD CADRE	3
3.1. Objet du marché et lieux d'exécution	3
3.2. Nomenclature CPV	3
3.3. Modifications de détail au dossier de consultation	3
3.4. Délai de validité des offres	3
3.5. Durée du marché	3
3.6. Modalités de financement et de paiement	3
3.7. Prestations complémentaires	3
3.8. Marchés similaires	3
Article 4 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
Article 5 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
Article 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
6.1 Présentation de la candidature	4
6.2 Composition de l'offre du candidat	4
6.3 Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution	5
Article 7 : CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	5
Article 8 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
8.1 Sélection des candidatures	6
8.2 Jugement des offres	6
Article 9 ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE	6
Article 10 : VISITE DES LIEUX	7
Article 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

Article 1 : IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD CADRE

ONIRIS – Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique
Atlanpôle - La Chantrerie
101 route de Gâchet
B.P 40706
44307 - NANTES Cedex 3

Représentée par Madame Laurence DEFLESSELLE, Directrice Générale

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION CHOISIE

La consultation est passée en procédure adaptée en application des dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

Le marché n'est pas alloué car il prévoit la mutualisation des moyens sur les deux sites distants. La notification en lots séparés générerait des coûts de gestion supplémentaires.

C'est un accord cadre à bons de commande passé avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure des besoins. Celui-ci est passé avec un minimum et un maximum.

Le montant maximum de l'accord cadre est de 80 000 € HT.

Article 3 : OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD CADRE

3.1. Objet du marché et lieux d'exécution

Il s'agit du nettoyage et de l'entretien du linge professionnel pour les deux sites d'ONIRIS :

- Site de la Chantrerie : Route de Gachet, 44300 NANTES
- Site de la Géraudière : rue de la Géraudière, 44322 NANTES Cedex 3

Les prestations demandées sont précisées dans le CCTP.

3.2. Nomenclature CPV

98310000-9 Services de blanchisserie et de nettoyage à sec

3.3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur peut, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, apporter des modifications de détail au Dossier de Consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.5. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'**UN an** ferme à compter du **1^{er} juillet 2026** ou de sa notification si ultérieure. Conformément à l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique, cet accord-cadre fera l'objet d'une tacite reconduction d'année en année pour une **durée de marché maximum de 4 années**.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur informe le titulaire du marché de son intention de ne pas reconduire le marché 2 mois avant la fin de chaque période.

3.6. Modalités de financement et de paiement

Le financement est assuré sur le budget de l'autorité adjudicatrice.

Le paiement est effectué par virement par l'autorité adjudicatrice dans les 30 jours suivant réception de la facture.

3.7. Prestations complémentaires

Dans la limite des dispositions des articles R.2194-1 à R.2194-8, des prestations complémentaires peuvent être conclues avec le titulaire pour des prestations non prévues au marché initial.

Les prestations complémentaires sont conclues dans les conditions du marché initial.

3.8. Marchés similaires

Le pouvoir adjudicateur envisage de faire appel au titulaire pour la passation de marchés ponctuels destinés à couvrir des besoins spécifiques non prévus lors de la présente procédure. Ces marchés sont attribués dans le cadre de besoins particuliers à hauteur de 10.000 € hors taxes au maximum.

Article 4 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de consultation ;
- Le cahier des clauses administratives particulières ;
- Le cahier des clauses techniques particulières ;
- L'acte d'engagement ;
- L'annexe financière.

Article 5 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera retiré :

via le site d'ONIRIS : <http://www.oniris-nantes.fr/ecole/marches-publics/>

Sur la PLACE (PLateforme des AChats de l'Etat) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Présentation de la candidature

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces relatives à sa candidature, à savoir :

- Extrait KBIS de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou document équivalent pour les entreprises établies à l'étranger ;
- Chiffre d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- Références des prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années ;
- Description des moyens techniques et humains de son entreprise ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures en références aux normes françaises et européennes en matière de fabrication et distribution des produits listés au marché.
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article R.2143-3 du code de la commande publique) au 31 décembre de l'année précédant l'appel d'offres
 - le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation écrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.

Ces informations peuvent être regroupées sur les imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Possibilité de substituer le Document Unique de Marché Européen aux pièces mentionnées ci-dessus

conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique.

Le DUME est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne.

Plus d'informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Le DUME est disponible sur le portail « Chorus Pro » - <http://dume.chorus-pro.gouv.fr>

6.2 Composition de l'offre du candidat

L'offre du candidat comportera les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement joint à compléter,
- L'annexe financière (bordereau des prix) dûment complétée dans les cellules prévues. Cette annexe ne doit en aucun cas être modifiée dans sa structure sous peine de rejet de l'offre.

- Un mémoire technique comprenant :

- Les techniques de lavage utilisées en fonction des articles traités (indiquer le cas du linge contaminé) et le matériel utilisé
- Modalités de suivi des retraits/dépôts du linge
- Modalités pour le marquage du linge
- Modalités de suivi des réparations
- Les modalités de suivi statistique des prestations.
- Les moyens mis en œuvre pour assurer la prestation : moyens de transport, personnel, contrôle qualité effectué en interne
- Mesures environnementales prises dans le cadre de l'exécution des prestations
- Les qualifications professionnelles
- l'engagement de l'entreprise dans l'insertion professionnelle de publics en difficultés
- Les références dans des domaines similaires

6.3 Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché et en cours d'exécution

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Plateforme e-Attestations.com

Pour le dépôt des pièces énumérées ci-dessous, ONIRIS met à la disposition des titulaires des marchés publics, gratuitement, une plateforme en ligne :

<https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

Celle-ci permet de sécuriser et simplifier les démarches administratives obligatoires et de lutter contre le travail dissimulé.

L'utilisation de cette plateforme est impérative

Les entreprises attributaires de marchés doivent déposer – gratuitement – sur la plateforme, les documents suivants :

- *Tous les 6 mois :*

- Attestation sociale « vigilance » à jour (Urssaf ou autre) : à télécharger en ligne sur leur site ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de services, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat en cours.

Article 7 : CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

L'envoi électronique est obligatoire conformément à l'article R.2132-3 du code de la commande publique. La signature électronique n'est exigée qu'à la notification du marché au candidat retenu.

Les candidatures et les offres seront transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, avant la date et l'heure suivantes :

06 juin 2026 à 12 heures

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Un envoi par mail n'est pas considéré comme une offre dématérialisée.

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....). Elle ne se substitue pas à l'envoi électronique obligatoire. Elle sera ouverte uniquement si un incident technique imputable à la Plateforme des Achats de l'Etat ou un virus informatique rendrait impossible l'ouverture de l'offre sur la Plateforme des Achats de l'Etat.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à ONIRIS à date limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Marché 2026-11copie de sauvegarde »

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

ONIRIS
Service Achats-Marchés
Atlanpôle La Chantrerie
101 route de Gâchet - CS 40706
44307 NANTES CEDEX 3

Article 8 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1 Sélection des candidatures

Ne sont pas recevables les candidatures :

- qui ne sont pas en règle au niveau de leur situation fiscale et sociale conformément aux dispositions de l'article 43.
- qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes.
- en état de liquidation judiciaire ou dont la faillite personnelle a été prononcée, ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 6-3 ci-dessus

L'analyse des candidatures portera sur les points suivants :

- o Références professionnelles
- o Capacités techniques ;
- o Qualifications professionnelles ;

8.2 Jugement des offres

L'accord cadre sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix : sur la base de l'annexe financière	50%
Le mémoire technique	50%

Le mémoire technique (50%) sera noté selon les sous-critères suivants :

- **Présentation et qualité du mémoire technique (18 pts) –**
- **Adéquation de l'offre technique aux besoins (12 points)**
- **Les modalités de mise en œuvre et la gestion du planning (16 pts)**
- **Développement durable (2 pts)**
- **Insertion professionnelle et qualifications (2 pts).**

L'offre sera rejetée (et donc non analysée) dans les cas suivants :

- Absence d'acte d'engagement (ATTRI1)
- Absence de bordereau de prix complété
- Absence de mémoire technique
- Absence d'attestation de visite

Les offres les mieux classées feront l'objet d'une négociation. Toutefois, ONIRIS se réserve la possibilité de ne pas mener de négociation.

Article 9 ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE

Le marché sera attribué à un seul opérateur économique.

L'offre la mieux classée est retenue sous réserve de la transmission dans les 10 jours ouvrables à compter de la demande par le pouvoir adjudicateur des certificats et attestations mentionnées à l'article 6 ci-dessus.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu ne pourrait fournir ces documents dans le délai imparti, son offre sera exclue sans possibilité de régularisation. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 10 : VISITE DES LIEUX

Une visite **OBLIGATOIRE** sur sites sera faite en présence d'un représentant d'ONIRIS. Tous les candidats sont invités à y participer, car aucune visite individuelle en présence d'un représentant d'ONIRIS ne sera autorisée.

La visite aura lieu le **20 mai à 09 heures**

Le rendez-vous est fixé devant la loge du site de la Chantrerie - 101, route de Gachet à Nantes

A l'issue de cette visite, une attestation signée par un représentant du pouvoir adjudicateur sera remise à chaque entreprise. Cette attestation de visite devra être jointe à l'offre.

Contact : Laurence GUILBAUD 02 40 68 78 71 / 06 98 16 97 98 - laurence.guilbaud@oniris-nantes.fr

Article 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude de dossier, les candidats devront poser leurs questions par écrit via la Plateforme des Achats de l'Etat (Place) en utilisant les fonctionnalités prévues à cet effet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les questions et les réponses seront diffusées, dans un délai de 5 jour ouvré, à l'ensemble des opérateurs économiques ayant retiré un dossier.